



## Réservation une nuit/détente studio

Par **myma89**, le **06/04/2016** à **12:53**

Bonjour

Je me permets de vous demander un avis .J'ai acheté par bon cadeau à Noel pour ma fille et mon gendre un séjour en studio spa . J'ai réglé la totalité 230€ ( bon cadeau n'accepte pas un acompte ) Ma fille avait réservé pour le Samedi 2/04 pour leur 10 ans de vie commune malheureusement mon petit fils de 5 ans s'est sectionné le doigt le vendredi 1er au soir et a du être opéré le 2 au matin pour une greffe à SOS mains à Orléans ..mon gendre avait anticipé et de suite appelé les propriétaires .

là il s'avère qu'on leur refuse le remboursement sous prétexte qu'il a eu lieu moins de 21 jours avant, on leur refuse une autre date aussi et ce malgré tous les certicats médicaux envoyés .

En dernier lieu à titre commercial on leur donne 50€ . 1) est ce légal ? 2) est ce humain .. ma fille ayant répondu que 21 jours avant elle ignorait qu'on allait passer par ce drame

Merci de vos aides ou réponses. sachant que j'avais accepté leurs conditions générales de vente non cessible et non remboursable ce bon cadeau ( empoisonné) je pense qu'il y a des cas de force majeure malheureusement merci à toutes et tous de m'avoir lue

Par **Visiteur**, le **06/04/2016** à **13:01**

Bonjour,

il faut lire leur CGV et voir sous quelles conditions on peut résilier en se faisant rembourser. Malheureusement je doute que même dans ce cas vous n'obteniez pas gain de cause. Vous connaissez beaucoup de séjours ou une fois réglé ils vous remboursent suite à une annulation de la veille ? Moi pas ! Est ce légal ? je crains que oui. Est ce humain ? Mais le commerce n'a pas été créé par humanisme...

Par **myma89**, le **06/04/2016** à **13:20**

Bonjour

Merci Grenouille oui malheureusement je pense que c'est cause perdue et c'est vrai que le coté humanitaire est depuis longtemps oublié . Sachant qu'ils avaient remis en ligne de suite la location ? ont ils loué ? on ne peut en avoir la preuve ...

Merci de votre réponse

Cordialement